



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Rentrée Scolaire 2025 – 2026

L'ENFANT

Nom : Prénom(s) :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Date prévue d'entrée :
Classe : Ecole :

LES PARENTS

Père	Mère
Nom :	Nom de jeune fille :
Prénom(s) :	Nom d'usage :
Né le : A	Née le : A
Numéro CAF :	Numéro CAF :
Adresse domicile avec le village :	Adresse domicile avec le village :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Téléphone travail :	Téléphone travail :
Mail :	Mail :
Situation de famille : <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Pacs <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Vie Maritale <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Divorcés	
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Lieu de travail :	Lieu de travail :
Adresse employeur :	Adresse employeur :

AUTRES ENFANTS DE LA FAMILLE

Nom – Prénom(s)	Date de naissance	Etablissement fréquenté	Classe
.....
.....
.....
.....

ECOLE DE SECTEUR :

- Ecole Maternelle « Les Pitchouns » - Lège Bourg
- Ecole Élémentaire – Lège Bourg
- Ecole de Claouey
- Ecole du Phare – Cap Ferret

DEMANDE DE DEROGATION :

- NON
- OUI : joindre la demande de dérogation et les pièces justificatives

DOCUMENTS A FOURNIR :

- livret de famille (pages parents et enfants)
- attestation CAF (du parent qui a la charge de l'enfant)
- justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (loyer, facture eau, gaz, électricité, avis d'imposition, taxe foncière)
- **Pour les familles hébergées par un tiers** : attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant et une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant et un document administratif au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant
- **pour les parents séparés ou divorcés**, le dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant ou à défaut une autorisation parentale des deux parents avec copie de la carte d'identité de la personne qui donne l'autorisation
- un certificat de scolarité si l'enfant a déjà été scolarisé dans un autre établissement

Au vu des documents, la mairie délivre le certificat d'inscription scolaire après signature
Les parents devront retirer le certificat à la Maison de la Famille avant de prendre contact avec la direction de l'école de secteur avec les pièces suivantes :

- le certificat d'inscription scolaire
- le livret de famille,
- le carnet de santé de l'enfant,
- un certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé dans un autre établissement.

Fait à Lège-Cap Ferret, le

Signature du ou des représentants légaux, précédée de la mention « lu et approuvé »